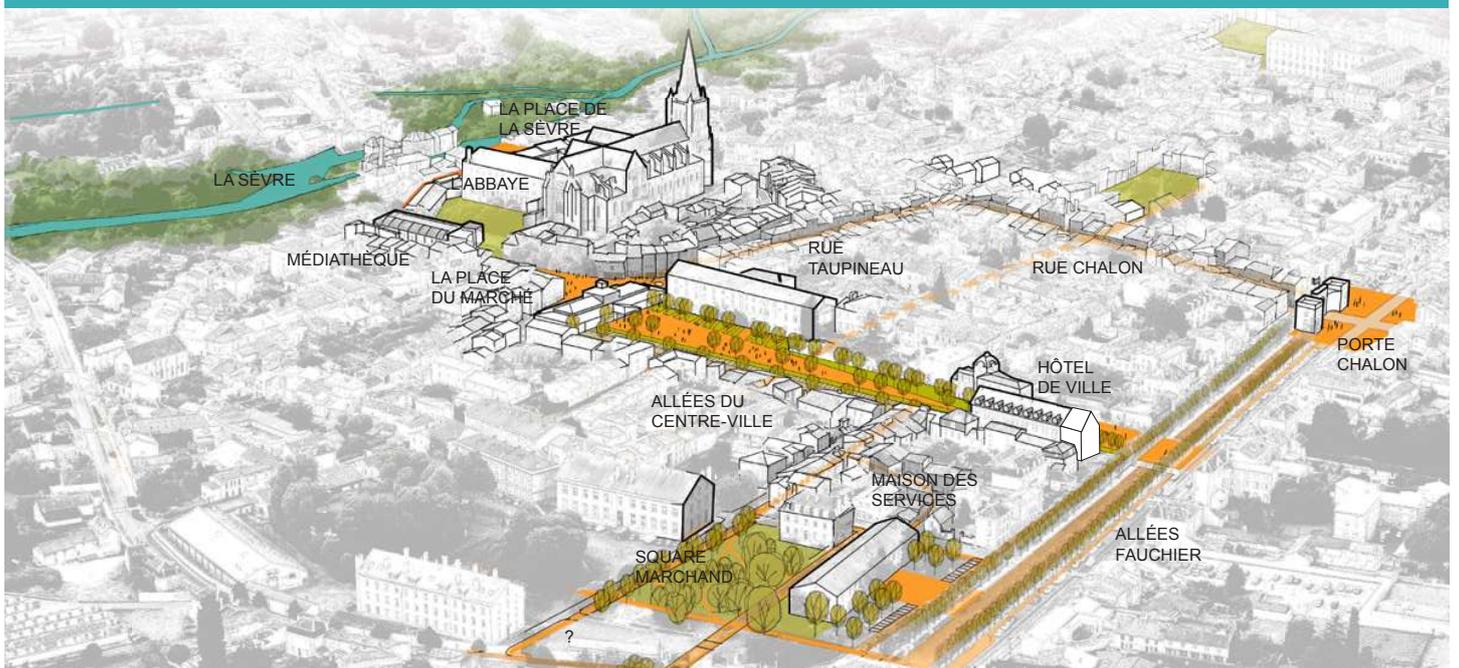


«Qualifier l'espace public»

Enjeux: Favoriser les modes actifs, valoriser l'identité des lieux, proposer un cadre de vie attractif

Mots clés : espace public, cadre de vie, vivre ensemble, usages, stationnement, patrimoine, participation



Axonométrie du projet urbain du centre-bourg de Saint-Maixant-l'École ©Urban Act

Grâce aux fonds FNDAT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire) du programme revitalisation des centres-bourgs, de nombreuses études sur les espaces publics ont été menées par les communes lauréates du programme, en vue de déboucher sur des opérations concrètes de requalification.

Ces études peuvent porter globalement sur la programmation urbaine du bourg ou plus spécifiquement sur des thématiques telles que la circulation ou la valorisation du patrimoine. Elles permettent d'approfondir les stratégies et d'articuler le projet d'aménagement de l'espace public avec les autres thématiques du programme.

En effet, la requalification des espaces publics est souvent le préalable à l'amélioration globale du cadre de vie et influe directement sur l'évolution de l'habitat ou la revitalisation des commerces. En découlent des changements d'usages et de pratiques qui tendent à plus de rencontres, plus d'animation, plus de convivialité...plus de vie!



Agir sur les espaces publics du centre-bourg est un enjeu pour l'attractivité de ces territoires et un levier pour aborder leur transition énergétique et écologique et les questions de solidarité.

L'importance de la requalification des espaces publics des centres-bourgs

Espaces publics supports d'usages et de pratiques diversifiés et conviviaux dans les centres-bourgs

L'espace public est n'importe quel lieu de propriété publique ou d'usage public accessible et utilisable par tout le monde gratuitement.

Les espaces publics appartiennent au domaine public communal, ils forment les lieux non construits, les «vides» au sein d'une ville ou d'un village tels que le réseau viaire (voies, rues, cheminements...) ainsi que les places, squares, parcs...

Ils sont constitutifs de l'image d'une commune et caractérisés par une diversité de pratiques, de besoins et de situations. Les espaces publics évoquent ainsi à la fois le lieu physique mais aussi les pratiques qui s'y déroulent: espaces de rencontres, d'échanges, lieux de la vie collective et de la sociabilité. Ce sont les lieux privilégiés du « vivre ensemble ».

Effets levier de l'aménagement des espaces publics en centre-bourg

La requalification des espaces publics des centres-bourgs a un impact direct sur la perception qu'auront aussi bien les habitants que les simples visiteurs, ainsi que sur l'amélioration de leur cadre de vie.

Aussi, afin de conforter l'attractivité de leur centre-bourg, il est important que les collectivités envisagent la conception et la requalification de leurs espaces-publics au travers d'une vision globale afin de prendre en compte l'ensemble des enjeux afférents: accessibilité, sécurité, environnement, attractivité, stationnement, déplacement, etc.

Les espaces publics peuvent mettre en valeur les spécificités communales en s'appuyant sur des éléments déjà existants du patrimoine bâti et/ou paysager notamment. En révélant les atouts du centre-bourg et de son contexte ils participent à la construction d'une identité commune, d'une appartenance. La requalification peut aussi participer à l'attractivité en valorisant une qualité de vie basée sur un lien de sociabilité et d'entraide fort, propre aux villages et aux petites villes.

Enfin, les actions menées sur les espaces publics génèrent souvent un effet d'entraînement vis-à-vis de l'investissement privé, car ils impactent l'ensemble des leviers permettant d'agir sur l'attractivité d'un territoire: l'habitat, le commerce, le patrimoine, etc.

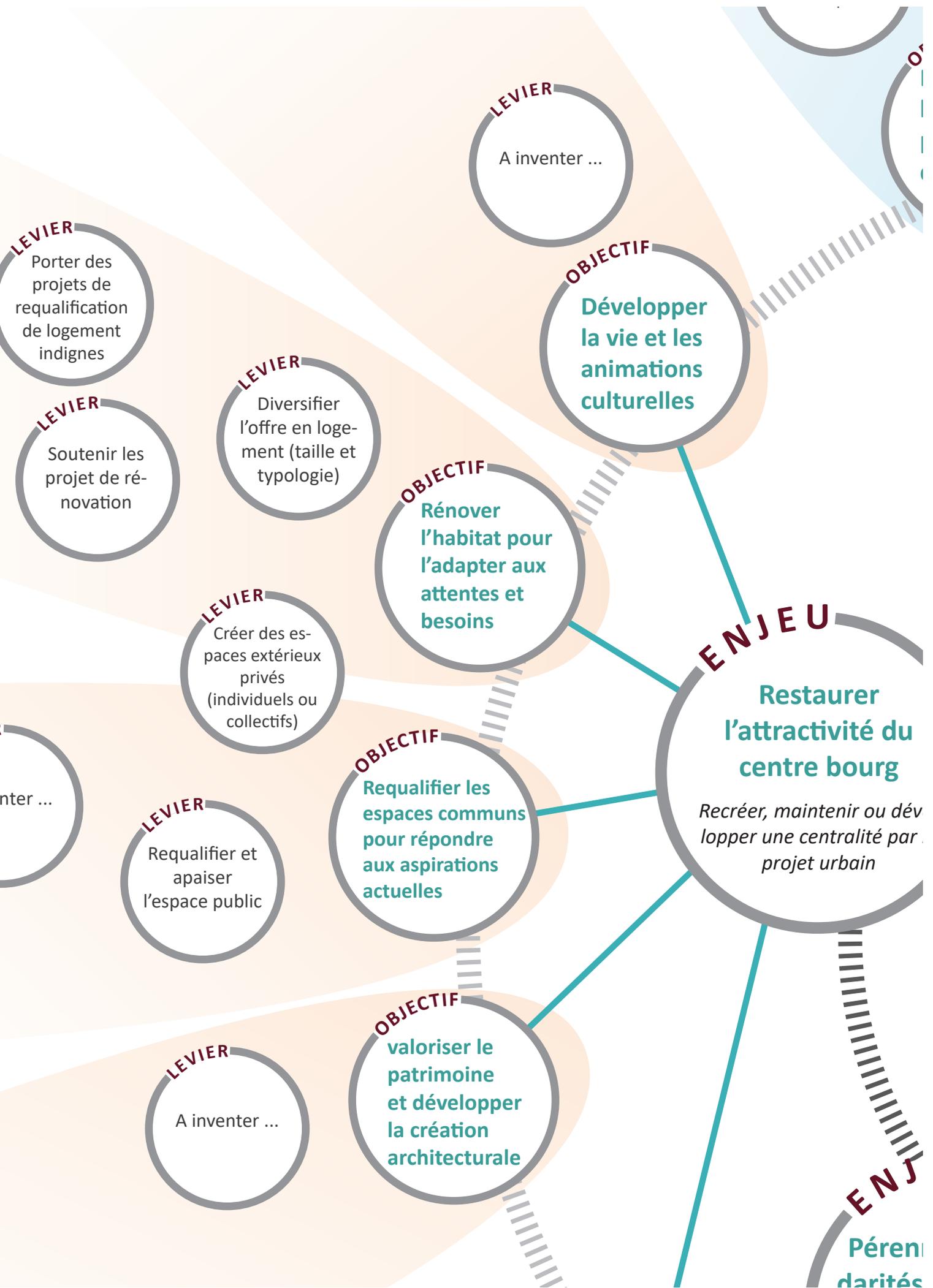
Etudes et projets de requalification des espaces publics dans le programme national de revitalisation des centres-bourgs

Aujourd'hui, de nombreuses études sont menées autour de la requalification des espaces publics, permettant d'asseoir les bases d'actions concrètes qui sont programmées pour les phases opérationnelles à venir.

Ces projets sont souvent les premiers qui apparaissent dans les conventions pour les opérations de revitalisation des centres-bourgs, témoignant de la transversalité des thématiques abordées et de l'effet levier escompté pour le territoire.

Les axes prioritairement traités dans les projets sont la transformation des traversées des bourgs, la valorisation de leur patrimoine et l'amélioration de l'attractivité commerciale ainsi que des actions d'animation et de dynamisation du bourg.





De la route à la rue

Pendant de nombreuses années, la place des piétons au sein du réseau viaire a été négligée au profit de l'automobile. Aujourd'hui, ces derniers sont à prendre en compte de manière prioritaire pour imaginer la transformation des voies en espaces supports de déambulation et de rencontres.

Dans l'objectif de renforcer l'animation des centres-bourgs, il est essentiel de favoriser les modes actifs¹ qui satisferont aussi bien les habitants que les usagers et les touristes plutôt que de conforter les voiries automobiles. La mise en place d'aménagements encourageant le partage et le respect de tous les usagers de la voirie, la rencontre et la promenade peut ainsi accompagner le développement d'autres usages.

¹ Modes de déplacement faisant appel à l'énergie musculaire, telle que la marche à pied et le vélo, mais aussi la trottinette, les rollers, etc. permettant de réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre.

Redonner une place à chaque usager

L'espace public est le lieu des déplacements du quotidien, quel que soit le mode utilisé. Parce qu'il est un lieu d'interaction et de rencontre, il peut parfois devenir source de conflits. Pour éviter ces tensions liées au partage de l'espace, il est essentiel de prendre en considération les besoins de chaque usager avec des aménagements sécurisés et qualitatifs.

Plusieurs choix d'aménagements sont possibles, en fonction du contexte. Il peut s'agir de dispositifs spécifiques favorisant une mise à distance de la voiture (largeurs de trottoirs importantes, bande cyclable, végétalisation et utilisation de mobilier urbain, transformation d'entrées de bourg en rues qualifiées...), de zones de rencontres (rues commerçantes avec passage ponctuel de véhicules...) ou de cheminements réservés aux piétons (venelles, traboules...). Une attention particulière portée au traitement des sols peut permettre également de mieux comprendre les comportements à adopter pour l'ensemble des usagers, ce qui générera à la fois un changement d'image pour les lieux et incitera au ralentissement pour les automobilistes.

Ces différents dispositifs sont mis en place progressivement dans les communes en tenant compte des formes et typologies urbaines, des contextes bâtis et des éléments de paysage qui façonnent l'identité des lieux.

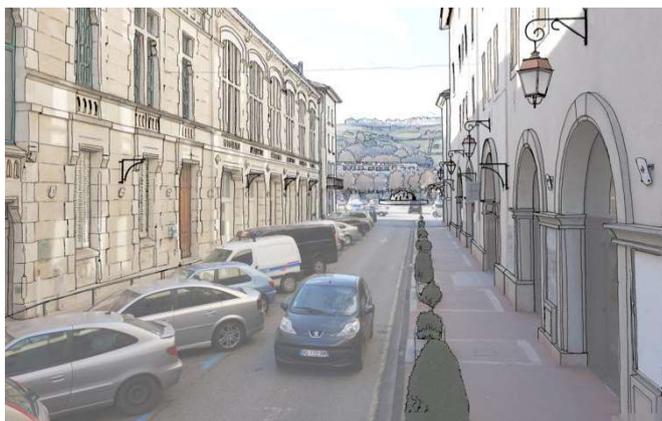
Stationner dans l'espace public

La question du stationnement est prégnante dans les centres-bourgs, où la voiture individuelle est souvent le moyen de transport le plus utilisé. Des espaces résiduels peu qualifiés, organisés selon une logique « routière » sont ainsi nombreux lorsque le stationnement n'est pas anticipé et organisé. Ils peuvent donner un sentiment d'insécurité au piéton. Lorsque la voiture est trop présente dans l'espace public, il perd de son attractivité. Il est possible de réaménager ces lieux afin de redonner une priorité au piéton, comme le programment certaines communes dans leurs projets comme Saint Marcellin (Isère) ou Orbec (Calvados).

Un impact global sur le cadre de vie

Ces différents aménagements tendent à améliorer et embellir le cadre de vie. Ils ont également un impact direct sur le commerce, le tourisme et l'habitat en redonnant une nouvelle visibilité aux façades et aux éléments patrimoniaux et en favorisant la découverte d'ambiances variées, notamment le patrimoine urbain et paysager de ces centres-bourgs.

Ils s'inscrivent dans des réflexions plus globales liées à l'aménagement de ces bourgs, comme à Buzançais (Indre) où une stratégie de restructuration du paysage urbain a permis de décliner une programmation puis un projet de réinvestissement de la rue principale en 3 phases. C'est aussi le cas à Thizy-les-Bourgs (Rhône) la convention de revitalisation décline différents projets d'aménagements d'espaces publics en vue de restructurer la trame urbaine.



Projet de réaménagement de la rue du collège état actuel et temps 2, Saint-Marcellin © INTERland

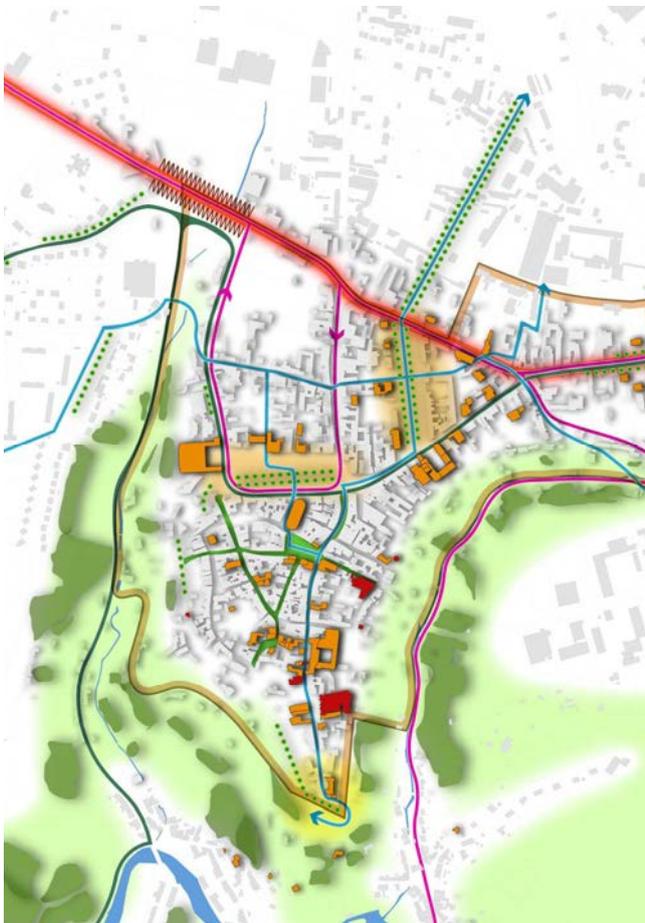
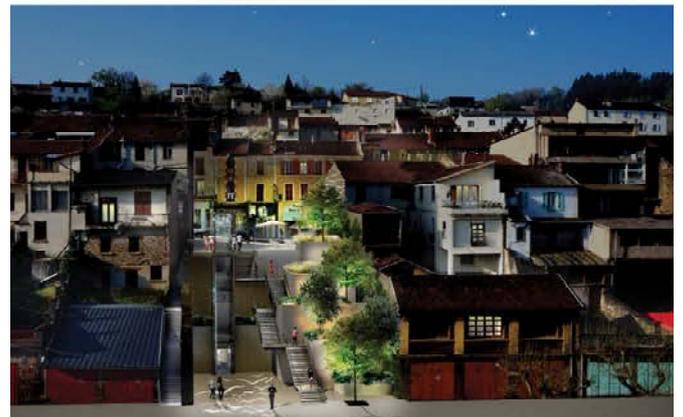
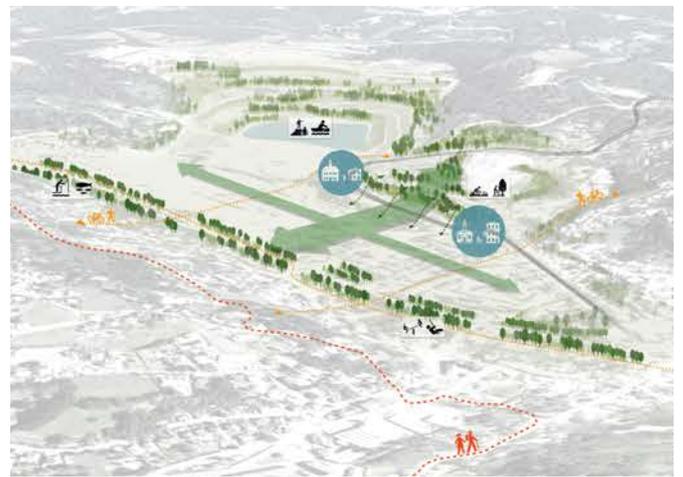


Schéma de mise en valeur de l'armature paysagère et des espaces publics du centre-bourg d'Avallon © Urbanis/Urbanicand



De haut en bas: Plan guide à l'échelle du centre-bourg de Decazeville, perspective nocturne de la percée urbaine depuis la place du 10 Août © Dessin de ville

Illustration : Requalifier la traversée de bourg

La transformation de l'image du bourg autour de l'axe principal qui le traverse peut se faire selon différentes stratégies d'aménagement découlant généralement d'études spécifiques sur les déplacements ou de stratégies urbaines plus larges. Des dispositifs participatifs peuvent également être mis en place pour impliquer les habitants autour de ces projets.

Avallon (Yonne, 89)

Les élus d'Avallon considèrent la RD 606 comme « la colonne vertébrale de la commune ». Suite à l'aménagement de la rocade de contournement en 2014, le projet de réaménagement accorde davantage de place aux cyclistes et aux piétons.

Les premiers travaux ont démarrés en 2017. Ils concernent l'entrée de ville avec l'aménagement de nouveaux trottoirs ainsi que l'accès à la place des Terreaux Vauban.

Ces deux interventions participent à améliorer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et à requalifier plus globalement les espaces publics du bourg.

Decazeville (Aveyron, 12)

L'intervention sur les espaces publics a été définie par un concours d'urbanisme. Les projets présentés ont pour enjeu de favoriser la connexion des espaces publics en s'appuyant sur une percée urbaine au niveau de la rue Cayrade. La proposition du bureau d'étude «Dessin de ville» a été retenue durant l'été 2017. Des réunions d'information et de concertation sur l'aménagement de cette rue ont été organisés courant 2017 afin de recueillir les avis des personnes se sentant concernées par le projet lors d'échange avec l'équipe municipale. Ces échanges ont notamment porté sur le sens de circulation et la répartition du stationnement autour de cette voie.

Barbezieux-Saint-Hilaire (Charente, 16)

Une étude spécifique a permis de travailler sur la structure urbaine et les espaces publics. La création d'un grand mail dans l'axe des halles couvertes ouvrira le centre-bourg sur la route départementale. Le réaménagement des espaces publics a été discuté avec un groupe d'habitants et de commerçants, en utilisant notamment de la peinture pour matérialiser les différents scénarios directement au sol.

Révéler et valoriser le patrimoine paysager et urbain

Lors de la traversée en automobile d'un centre-bourg on ne perçoit souvent que l'axe routier principal alors que ces territoires sont constitués d'un maillage urbain structuré et diversifié où s'entrecroisent des espaces publics aux statuts distincts: parcs, squares, rues, passages, venelles... Pour les découvrir, il est nécessaire de se laisser aller à la déambulation et explorer ces tissus urbains souvent riches de par leur histoire.

Le réaménagement «en dentelle» des espaces publics du centre-bourg dans les venelles, les jardins, les traboules, dans le respect de l'existant... permet de mettre en valeur le patrimoine architectural, paysager et urbain, favorable à l'amélioration du cadre de vie et à l'attractivité du centre. Tirer parti des ambiances naturelles existantes et utiliser le végétal comme élément d'aménagement permet de participer au paysage du village mais de profiter du rôle bénéfique de la nature en ville.

Arpenter le centre-bourg

Des voies secondaires mais aussi des venelles ou des cheminements piétons viennent compléter l'organisation du réseau viaire. Ces espaces ont une dimension de proximité et accueillent des pratiques du quotidien. Ils jouent un rôle essentiel dans la structure sociale du village et sont une part constituante de l'image de la commune. De par leurs statuts et leurs positionnements, ces espaces peuvent avoir une dimension plus ou moins confidentielle au regard des traversées principales des centres-bourgs.

Offrant des points de respiration dans le tissu urbain, ils sont propices à la mise en valeur de perspectives paysagères et urbaines propres aux contextes dans lesquels ils s'inscrivent. Lieux de promenades parfois mis à distance du trafic automobile ils sont un support de convivialité pour les habitants, les usagers comme pour les visiteurs en développant des lieux permettant de se préserver des nuisances de la rue et de l'activité qui s'y déroule.

L'aménagement de ces espaces, parfois chargés d'histoire, joue un rôle essentiel sur l'identité du lieu et le sentiment d'appartenance social et spatial. Ils peuvent par exemple participer à la mise en scène d'éléments d'un patrimoine du quotidien par une utilisation prioritairement des matériaux sobres et pérennes.

La mise en valeur d'éléments patrimoniaux

L'enjeu de la mise en valeur du patrimoine des centres-bourgs tels que les arbres remarquables, certains murs de soutènement ou éléments de mémoire (calvaires, bascules...) peut s'appuyer sur des documents d'urbanisme réglementaires notamment les Sites Patrimoniaux

Remarquables¹, avec pour objectif de protéger et mettre en valeur le patrimoine architectural, urbain et paysager des territoires. Les CAUE et les UDAP sont le plus souvent invités à suivre l'élaboration de ces documents et peuvent participer à l'information et la sensibilisation du public.

Le fait de reconstituer des lieux de sociabilité autour d'éléments identitaires participe à la réussite du traitement de ces espaces publics. L'enjeu dans ces espaces est de mettre en valeur l'existant. Un rappel colorimétrique des façades peut par exemple être réalisé comme dans le projet d'amélioration de la « traversée de bourg » à Villeneuve de Marsan (Landes).

Les efforts menés autour de la préservation et la mise en valeur du patrimoine contribuent au développement des dynamiques touristiques et culturelles, qui peuvent s'illustrer par l'obtention de labels, outils de reconnaissance pour le territoire.

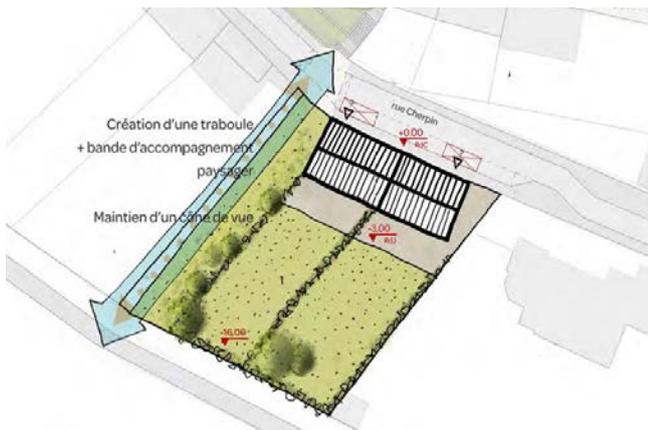
¹ Les sites patrimoniaux remarquables ont été créés par la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine. Ils regroupent les Secteurs sauvegardés et les Aires de Valorisation Architecturale et Paysagère





Rue de la République – Église Saint-Ouen – Rue Thiers

Esquisse du projet d'aménagement du parvis de l'église Saint-Ouen, Rue de la République à Pont-Audemer © Isabelle Le Baillif



Plan de principe création traboule et densification d'une parcelle ©Mairie de Thizy-les-Bourgs



Plan de la traboule reliant la rue Jean Jaurès à la rue Rolland de la Platière ©Mairie de Thizy-les-Bourgs

Illustration :

Traverser les coeurs d'îlots par des cheminements piétons

Pont-Audemer (Eure, 27)

Une architecte recrutée par la commune de Pont-Audemer, a réalisé un reportage photographique au niveau de chaque artère du centre-bourg afin de faire un état des lieux des éléments architecturaux qui le caractérise. Ce reportage sera suivi de propositions pour redessiner les contours urbains du centre-ville afin d'y apporter de l'harmonie (mobilier urbain, façades, terrasses, ...) et donner des pistes d'orientation pour les futurs choix architecturaux et urbains des projets du bourg.

Parmi les orientations, il est proposé de mettre en valeur les venelles piétonnes par un travail de signalisation pour inviter le visiteur à les découvrir et s'y aventurer mais également pour améliorer l'accès aux logements pour les habitants. Ces études poursuivent aujourd'hui dans une phase plus opérationnelle sur certains secteurs prioritaires avec un examen du montage juridique (statut, mode d'appropriation des venelles) ainsi que des premières prises de contact avec les propriétaires.

Thizy-les-Bourgs (Rhône, 69)

Suite aux enquêtes réalisées dans le cadre du plan de circulation, l'amélioration des conditions de déplacement à pied est l'un des enjeux prioritaire auquel doit répondre la commune de Thizy-les-Bourgs. Pour cela elle pourra s'appuyer sur son réseau de traboules, ces passages étroits qui relient une rue à l'autre en traversant les coeurs d'îlot. Un travail d'extension et de mise en valeur de ces cheminements est engagé.

Le prolongement d'une des traboules existantes permettra de mettre en lien le haut de la ville occupé notamment par la rue Jaurès, artère principale et commerciale de la commune et la rue parallèle en contrebas qui dessert l'hôpital et l'école primaire. Aucune démolition n'est prévue pour sa création. Le fond de la future traboule est actuellement occupé par un bâtiment qui sera réhabilité et intégrera un nouveau passage public couvert. Le principe de cet aménagement est de respecter la trame urbaine existante, de conserver les bâtiments quand leur état le permet.

Offrir un cadre attractif pour les activités et services en centres bourgs

Le renforcement et la pérennisation des pôlarités de services et commerces dans les bourgs-centres est l'une des conditions nécessaires pour le maintien d'une offre de proximité, susceptible de dynamiser le centre-bourg.

(cf fiche thématique «La revitalisation économique et commerciale des centres-bourgs»)

Il s'agit de créer, par leur regroupement ou leur revitalisation autour d'espaces publics requalifiés, les conditions de leur pérennisation.

Les réaménagements permettront également de s'adapter et de faire évoluer les usages notamment sur les actions d'animation et de redynamisation.

Des lieux de rencontre

L'espace public est un lieu de rencontres entre différents usages. Il doit à la fois répondre aux enjeux techniques et fonctionnels liés à ces différentes activités tout en les dépassant pour répondre à la multiplicité des usages susceptibles d'être déployés. L'objectif est donc de concevoir des espaces agréables et confortables où les habitants et l'ensemble des usagers aient l'envie d'y passer du temps.

De nombreux espaces publics à proximité des équipements publics, tels que les parvis, sont occupés de manière quotidienne ou plus ponctuelle lors d'évènements particuliers. Ces espaces, s'ils sont correctement aménagés, encouragent la convivialité autour de temps collectifs comme les sorties de l'école, les animations d'une médiathèque, des commémorations nationales...

La polyvalence de certains espaces publics permettra d'accueillir des usages réguliers ou événementiels comme des marchés, des fêtes de villages, des expositions mais aussi des festivals. Ceci passe notamment par l'utilisation de matériaux adaptés, un dimensionnement suffisant et un nivellement adapté.

De gauche à droite:

La place du Marcadiou aujourd'hui / La place du Marcadiou réaménagée,
Projet lauréat du dialogue compétitif:

« Organiser l'espace pour ré-habiter le coeur de la bastide »
Ville de Nay © Atelier Cité Architecture



L'espace public, un support de l'animation

Les espaces publics entrent en relation avec les activités commerciales des centres-bourgs. Celles-ci peuvent profiter de leur requalification pour installer une terrasse ou un étal créant une animation et renforçant leur attractivité. Un aménagement qualitatif incite à la fréquentation des lieux.

Ainsi à Commercy (Meuse), un plan guide est un outil de référence qui croise les enjeux de redynamisation commerciale avec ceux de la rénovation des espaces publics piétons. A Lodève (Hérault), une réflexion est menée sur la proximité entre le soutien à l'activité locale et la restructuration des espaces publics pour accueillir durablement de nouveaux habitants.

La conception des espaces publics avec la population, au travers d'ateliers, par exemple peut permettre de répondre de manière plus adéquate à certains besoins, notamment en matière de dynamique locale.

Dans des centres-bourgs où l'on cherche à réactiver une vie sociale, les acteurs associatifs et les commerçants peuvent ainsi être force de proposition et faciliter l'adhésion collective au projet.



PROJET 5 - A LA RECONQUÊTE DE LA SAVOUEUSE

SELON LE PLAN GUIDE «Giro les pieds dans l'eau»

HOU LI
LEGERIE Marion
LEGRAND Christophe
POISSOT Marjorie
SIBERT Julia

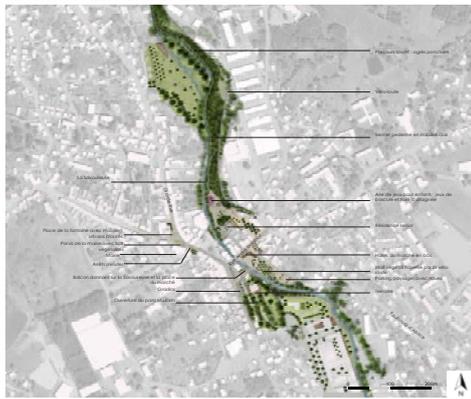
Ce projet s'inscrit autour de la volonté de reconstruire le centre-bourg de Giromagny avec la rivière qui le traverse. La Savoie nous en y associant des idées concrètes d'aménagement.

Nous souhaitons établir un espace continu offrant à la fois une valeur pédagogique ainsi que de nombreux espaces de réajustement aux ambiances variées. Partis des besoins, un réseau de nouveaux lieux de vie et de rencontres : un réseau ainsi une place de marché, un parcs de santé, des terrasses, des espaces de loisirs... Tous ces espaces disposés en chapelet ouvert et redynamiser la vie locale de Giromagny.

Un travail a été effectué sur le partage des espaces entre voitures, vélos et piétons. La place du piéton est remise en avant par des cheminements sécurisés et simplifiés, notamment à l'abîme de passerelles ou de chemins traversant les rivières. Ces aménagements, le vélo acquiert une place tout aussi importante dans le tissu urbain, notamment par le passage de la vélo-route en plein cœur de ville. Inviter ainsi les touristes mais aussi les habitants locaux à emprunter des moyens de locomotion alternatifs à la voiture.

Des espaces de vie ont été remis dans la but de favoriser l'économie locale en développant un tourisme de proximité basé sur le patrimoine naturel et historique de Giromagny. Cela se traduit par l'ouverture du Parc Maurin. La revitalisation de la zone industrielle, et la multiplication des promenades autour de la Savoie nous ont permis aussi les habitants locaux à emprunter des moyens de locomotion alternatifs à la voiture.

UN COEUR DE VILLE AU BORD DE L'EAU



Aménagement du centre-bourg de Giromagny pour un cœur de ville au bord de l'eau



Projet étudiant sur le centre-bourg de Giromagny © Agrocampus

REGARDS D'ÉTUDIANTS POUR ESQUISSEZ L'AVENIR DU VAL DE LIGNE



La ville de Largentière, la communauté de communes du Val de Ligne, l'école d'architecture de Lyon (ENSA) et le CAUE de l'Ardèche ont engagé ensemble une action pédagogique avec l'intervention sur le territoire d'étudiants en architecture et en master Ville et Environnement Urbain (VEU).

Après un semestre de travail de terrain sur le Val de Ligne, les étudiants restituent leur regard et leurs propositions.

L'atelier de projet en 2017 = quatre temps / quatre séjours

1 Images fertiles (janvier)

Préalablement à leur venue en Ardèche, les étudiants ont fait un exercice de collage sur ce territoire qui leur était encore inconnu.

2 État des lieux (17-18 février)

Étudiants et chercheurs ont découvert le territoire du Val de Ligne. Observations, recueil de données, rencontres avec les élus et les techniciens, cette première étape a permis de prendre la mesure du territoire étudié. Travaillant par groupe, les étudiants ont présenté leurs analyses lors d'un deuxième séjour.

3 Questions et situations de projet (31 mars-1er avril)

Un troisième déplacement en Ardèche a permis de compléter leur recherche et de tester, sur des secteurs délimités, les premières propositions.

4 Imaginer (ensemble) des futurs possibles (23-24 juin)

Lors d'un dernier déplacement, les étudiants dévoilent leurs propositions de scénarios d'évolution du territoire, futurs possibles pour le Val de Ligne et pour Largentière.

Vendredi 23 juin

14h à 18h30

Présentation par les étudiants du travail du semestre, rendu décalé pour l'évaluation de leur Master 1. Sont invités les professionnels, techniciens, partenaires et élus du territoire.

Samedi 24 juin

Discours d'accueil par les élus du territoire. Café de l'amitié rafraîchissant, gourmand et inspiré !

14h à 17h30

Kermesse architecturale : visites, ateliers, constructions géantes en kapla, débats, jeux ouverts à tous et pour tous les âges autour du devenir du Val de Ligne et de Largentière.

17h30 Conférence de Marc Verdier, architecte-urbaniste, sur le thème de la « campagne inventive et vivante ».

Qui est Marc Verdier ? En 1996, après 10 ans d'intervention dans le CAUE, il a créé son agence à Nancy. Depuis 1997, il enseigne également à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy. Dans ce cadre, il développe, depuis 2005, en lien avec le réseau des Paris urbains régionaux, un atelier « hors les murs » sur les enjeux d'adaptation, transformation du patrimoine et développement urbain et paysager des petites communes.



Kermesse Architecturale, 23 et 24 juin 2017, Largentière

© ENSA Lyon

Méthodologie: Imaginer l'espace public autrement avec les étudiants

Giromagny (Territoire de Belfort, 90)

À la suite d'une proposition auprès de la Fédération Française du paysage, la commune de Giromagny a accueilli des étudiants d'Agrocampus qui ont porté un nouveau regard sur l'aménagement de la commune. Durant une semaine, ils ont rencontré l'Agence d'urbanisme du Territoire de Belfort, le PNR des Ballons des Vosges ainsi que l'architecte conseil de la DDT. Disposant d'une permanence au sein de la Mairie, ils ont pu échanger avec les commerçants et les habitants. Les étudiants ont abordé différents axes thématiques au sein de leurs projets, tels que le réaménagement de la place du marché. Ces derniers ont fait l'objet d'une restitution publique en 2017. Les travaux, offrant des propositions audacieuses, ont été favorablement accueillis et appuient la rédaction d'un appel d'offres pour une étude programmatique sur le centre-bourg.

Pour en savoir plus :

- Des ouvrages du Cerema portant sur la thématique espaces publics: «Espaces publics des centres bourgs, repères pour de belles réalisations» (novembre 2016), «Cœurs de villes et villages accessibles à tous» (janvier 2018), «Guide de la voirie urbaine» (novembre 2016) ainsi que des retours d'expériences disponibles sur le site internet du programme revitalisation des centres-bourgs
- Des journées thématiques organisées sur l'ensemble du territoire notamment les journées régionales du programme de revitalisation des centres-bourgs ainsi que celles organisées dans le cadre des programmes « Une Voirie pour tous », «Ville accessible à tous» et de la démarche EcoQuartiers du Ministère

Avril 2018

Cette fiche fait partie d'une série de fiches consacrées à la valorisation de retours d'expériences de revitalisation de Centres-Bourgs

Les fiches sont disponibles sur : <http://www.centres-bourgs.logement.gouv.fr/>



Ce document ne peut être vendu. La reproduction totale du document est libre de droits.

Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

